

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020**

Sont présents, à 20h à la salle communautaire du Rural, 27 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de M. Vladimir Colella, Syndic, ainsi qu'en présence d'une journaliste des Freiburger Nachrichten.

M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée communale et de saluer tous les participants très cordialement, ainsi que les membres de la Commission financière, les collègues du Conseil communal ainsi que la presse qui, fidèlement, suit nos débats pour une retranscription dans nos quotidiens.

Il excuse les absences de Mme Suzanne Schwegler et de MM. Stéphane Progin et Marcel Tortorella.

Cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les Communes et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2016, de même que par insertion dans la Feuille officielle no 40 du 2 octobre 2020, par avis au pilier public, par publication sur le site Internet de la Commune ainsi que par le Message du Conseil communal 2020 distribué à chaque ménage. Elle peut donc valablement siéger.

Pour information, et selon la coutume, les débats sont enregistrés pour assurer une transmission parfaite des propos émis ce soir.

M. Angélo Rossy et M. Fabien Pochon sont désignés scrutateurs et acceptent leur charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic rappelle que la qualité de citoyen de Givisiez est nécessaire pour participer aux délibérations et aux votes. Il prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur les côtés latéraux de la salle. Pour la précision du procès-verbal, lors de leur prise de parole, les intervenants sont priés de décliner leur identité et de préciser le quartier où ils habitent.

M. le Syndic donne lecture de l'ordre du jour figurant dans la convocation.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019
2. Comptes 2019
3. Budget d'investissements 2020 :
  - 3.1 Installation de la gestion électronique des documents (GED)
  - 3.2 Achat d'un nouveau véhicule édilitaire
4. Approbation du règlement du personnel
5. Validation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Sonnaz et de la Crausaz
6. Election d'un/-e membre à la Commission d'aménagement
7. Election d'un Conseiller d'Agglomération
8. Divers

### **1 PROCES-VERBAL**

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2019 n'est pas lu : il pouvait être consulté à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch).

Conformément à l'art. 13 RELCo, ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal en séance du 16 décembre 2019.

M. le Syndic ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Il propose le vote à mains levées :

- **Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées, avec remerciements à son auteure Madame Estelle Chatagny.**

### **2 COMPTES 2019**

M. Damiano Lepori, Conseiller communal responsable des finances, prie l'Assemblée de se référer aux informations et commentaires publiés aux pages 4 à 19 du Message du Conseil communal, et fait part des commentaires suivants :

*"Par le biais du Message du Conseil communal, vous avez pu prendre connaissance des comptes 2019 qui se soldent par un déficit de CHF 12'069.18 après déductions des amortissements obligatoires de CHF 694'385.00, des amortissements supplémentaires de CHF 1'121'125.38 et prélèvement sur les réserves de CHF 152'970.83 pour les investissements en cours. Il y a lieu de préciser que les*

amortissements supplémentaires découlent principalement de la vente de la villa de la route du Château-d'Affry 20 ainsi que de la vente de terrains dans la zone industrielle par le biais du CIG. Des attributions aux réserves obligatoires du chapitre 7 « Protection de l'environnement » ont été réalisées à la hauteur de CHF 524'801.74.

Le déficit de CHF 12'069.18 doit nous servir d'avertissement. Malgré les importants efforts consentis par le Conseil communal et par les différents acteurs de la Commune pour limiter les charges inhérentes au fonctionnement, l'exercice 2019 ne nous permet pas de former des réserves supplémentaires afin de limiter les effets de la réforme fiscale des entreprises dont les conséquences se feront ressentir financièrement ces prochaines années. Dès lors, le Conseil communal est déterminé à poursuivre ses efforts de réduction des charges inhérentes au fonctionnement de la Commune. Cependant, il sied de rappeler 2 éléments centraux qui limitent la latitude d'action du Conseil communal. En premier lieu, la Commune est tenue de financer une part importante de charges liées sur lesquelles sa marge de manœuvre est marginale. En second lieu, la part que la Commune verse au titre de la péréquation intercommunale (CHF 1'020'935 en 2019) est calculée sur la base des 3 dernières années pour lesquelles les statistiques fiscales sont disponibles. Dès lors, il existe un décalage qui nécessitera d'alléger, dans la mesure du possible, les dépenses du ménage communal durant la période considérée.

Comme le contenu du Message est réputé connu, je me permets, ce soir, de vous présenter de manière concise les principaux coûts et produits par dicastère:

## **0. Administration générale**

Les dépenses de cette rubrique sont globalement en dessous de la prévision de CHF 155'146.00, ainsi que par rapport aux comptes 2018 de CHF 66'647.53. Cette diminution résulte d'une bonne gestion des coûts, tout particulièrement au niveau des charges du Conseil Communal, de l'informatique tant au niveau de la maintenance, que des outils de travail.

### **1. Ordre public**

Dans cette rubrique, les dépenses sont inférieures à la prévision de CHF 22'480.57 et également en baisse par rapport aux comptes 2018. Cette diminution résulte d'une part des coûts de la Police pour CHF 8'925.40, de la Justice pour CHF 13'465.62, de la Protection civile pour CHF 3'403.10 et d'une part d'augmentation de la Police du feu pour CHF 3'313.55.

### **2. Enseignement et formation**

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessous de

la prévision de CHF 106'282.86 et également en baisse par rapport à 2018.

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont en dessous du budget de CHF 4'782.85 par rapport au budget ainsi qu'en regard des comptes 2018 de CHF 9'592.60.

Les frais de l'accueil extrascolaire sont en dessous de la prévision de CHF 40'492.55 et en augmentation en regard des comptes 2018 de CHF 1'663.70, notamment de frais de repas en diminution et de la modification des tarifs de refacturation aux parents.

### **3. Culture, sport et loisirs**

Globalement les frais de ce chapitre sont en dessous de la prévision de CHF 35'323.25.

### **4. Santé**

Les dépenses de ce chapitre correspondent dans leur globalité à des charges liées cantonales et sont inférieures au budget de CHF 17'651.00.

### **5. Affaires sociales**

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) s'élèvent à CHF 524'471.50. Ils sont inférieurs à la prévision de CHF 33'128.50 mais supérieurs aux comptes 2018 de CHF 8'742.95. Cet écart est dû à un changement au niveau des tarifs des crèches mais également à la couverture, par la Commune, du déficit de la crèche Gribouille, conformément à la convention qui nous lie. Les nouveaux tarifs de la crèche communale ont permis d'améliorer ses résultats et le déficit couvert par la commune devrait, en principe, diminuer ces prochaines années ou disparaître.

L'aide sociale cantonale et régionale s'élève à CHF 459'726.31 et est en dessous de la prévision mais supérieure en regard des comptes 2018. Notre participation aux coûts cantonaux LASoc enregistre encore en 2019 un bonus relatif au décompte 2018. Les coûts de ce service ont été revus à la baisse par le canton et l'ajustement a été réalisé sur deux ans. L'impact pour les comptes 2019 est une charge négative générée par la différence entre le solde mis en compte pour 2018 et le montant réellement versé en 2019.

### **6. Transports et communications**

Cette rubrique termine globalement l'année avec une diminution de CHF 68'428.36 par rapport au budget en raison notamment de coûts de l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public qui sont en dessous de la prévision.

## **7. Protection de l'environnement**

Les taux de couverture légaux de nos taxes - eau, épuration et déchets - sont respectés et se montent à 100% après affectation aux réserves obligatoires des montants respectifs.

Cette rubrique termine globalement l'année avec une diminution de CHF 20'387.00 par rapport au budget.

## **8. Economie**

Je ne m'attarde pas sur le chapitre de l'économie où les dépenses sont également inférieures au budget de CHF 11'937.65 principalement grâce aux questions liées à l'énergie. En effet, les subventions financières pour les énergies renouvelables sont restées bien inférieures à la projection.

## **9. Impôts, finances et immeubles**

Globalement, les recettes fiscales sont en dessous de la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2018 qui étaient à considérer comme exceptionnelle en raison de la prise en compte d'un impôt extraordinaire et unique pour les personnes morales. Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers, les mutations immobilières et les successions enregistrent un bonus de CHF 600'445.90 par rapport à la prévision. Cependant, les impôts sur les bénéfices des personnes morales facturés au 31.12.2019 sont nettement inférieurs aux espérances d'encaissement ce qui a pour effet de dégager une diminution globale des recettes fiscales en regard du budget. Il y a lieu de relever que les comptes 2019 ne tiennent pas encore compte de l'impact de la réforme fiscale des entreprises (PF 17).

Les montants payés à la péréquation intercommunale sont conformes au budget.

Les intérêts de nos dettes sont en baisse par rapport à 2018 et également en dessous de la prévision. Le remboursement de certains emprunts et le renouvellement d'autres à des taux intéressants expliquent cette baisse. Les amortissements obligatoires ont été corrigés à la baisse par le Service des communes pour les mêmes raisons.

Je tiens à revenir sur les recettes fiscales afin de préciser le caractère exceptionnel des revenus liés aux impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières. Ces comptes enregistrent un bonus de CHF 518'368.30 par rapport à la prévision. De plus, les impôts sur les bénéfices des personnes morales facturés au 31 décembre 2019 sont supérieurs aux espérances d'encaissement. Il s'agit de gains exceptionnels, il y a donc lieu de conserver la prudence, que le Conseil communal prône depuis toujours, pour les années futures.

**Bilan**

Au 31.12.2019, le bilan présente une variation de CHF 2'163'080.92 par rapport à 2018. Cette augmentation résulte notamment de la prise en compte du financement provisoire de la passerelle dans les comptes de la Commune. Le remboursement partiel par les tiers, à savoir, l'Agglomération de Fribourg, le Canton et les CFF devraient intervenir d'ici à la fin 2020. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2019 s'élèvent à CHF 22'046'790.56, soit une augmentation de CHF 2'132'777.05 par rapport à l'année précédente. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement mise en place depuis le début de la législature.

**Cash flow**

Le cash flow 2019, qui représente la capacité d'autofinancement de la Commune, se monte, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 2'125'272.06, alors qu'il était budgétisé à CHF 777'055 ".

M. le Syndic remercie M. Lepori pour sa présentation et donne la parole à M. Benoît Descloux, Président de la Commission financière, pour son rapport.

M. Benoît Descloux, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

" Pour rappel, le rôle de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de contrôle et à fournir à l'Assemblée communale un préavis de telle sorte que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. La Commission financière ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier.

### **1 Comparaison du compte de fonctionnement avec le budget**

Le compte de fonctionnement de l'exercice peut se résumer de la manière suivante :

	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>	<b>Ecart</b>
Total des recettes	17'547'463	16'811'435	+ 4,4 %
Total des dépenses	<u>15'422'191</u>	<u>16'034'380</u>	- 3,8 %
BN avant amort. et provisions	2'125'272	777'055	
- amortissements obligatoires	- 694'385	- 740'385	
BN après amort. obligatoires	+ 1'430'887	36'670	+1'394'217
- amortissements supplémentaires	- 1'121'125		
- affectation aux réserves obligatoires	- 524'802	- 535'730	
+ dissolution provision perte sur débiteur	50'000		
+ dissolution de réserves obligatoires		9'680	
+ dissolution de réserves non obligatoires	<u>152'971</u>		
Bénéfice / - perte	-12'069	- 489'380	+ 477'311

Rapidement, on peut émettre les commentaires suivants sur ce résumé du compte de fonctionnement :

**Recettes** : La Commune a encaissé plus de 17,5 millions de francs, c'est 736'000 francs de plus qu'escomptés. Cette embellie est surtout due à la vente de biens immobiliers pour un bénéfice net de près d'un million de francs.

**Dépenses** : Les dépenses de fonctionnement de la Commune se sont élevées 15,4 millions de francs, soit 612'000 francs de moins que prévus. Les coûts ont été bien maîtrisés puisque une fois de plus, tous les dicastères sont restés en-dessous des dépenses prévues.

**Cash-flow** : Ce bon résultat a permis de tripler le cash-flow escompté au budget. Il a dès lors atteint 2'125'272 francs.

**Amortissements supplémentaires** : En outre, ce bon résultat a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires sur cinq objets pour un montant de 1'121'125 francs.

**Affectation aux réserves obligatoires** : Une attribution aux réserves obligatoires a été effectuée pour 142'253 francs à l'eau potable, pour 358'454 francs aux eaux usées et pour 24'095 francs aux ordures. Aujourd'hui, ces trois réserves atteignent au bilan près de 1,9 millions de francs.

**Dissolution de provisions et de réserves** : Une dissolution de 50'000 francs de la provision pour pertes sur débiteurs a été opérée pour compenser partiellement les pertes d'impôt de l'exercice. Une dissolution de réserves non obligatoires de 152'971 francs a servi à financer trois investissements planifiés pour cet exercice.

**Résultat de l'exercice** : Avec un résultat proche de l'équilibre, le Conseil communal a réussi à redresser un budget déficitaire de près d'un demi-million de francs comme le demande le Service des communes.

## **2. Compte des investissements**

Aucun investissement n'a été clôturé durant l'exercice. Seules des dépenses pour un total de plus de 4,5 millions de francs ont été utilisées pour neuf investissements en cours.

## **3. Analyse du bilan**

Durant l'exercice 2019, les liquidités ont augmenté de 822'669 francs pour se situer à plus de 3,1 millions au 31 décembre 2019.

Quant aux dettes, elles ont augmenté de 2,1 millions et se situent aujourd'hui à 22 millions.

Quant aux réserves ouvertes, elles atteignent aujourd'hui plus de 4,4 millions et la fortune nette se monte à près de 5,4 millions.

#### **4. Rapport complémentaire de BfB Société Fiduciaire SA**

Les comptes communaux ont été révisés par BfB Société Fiduciaire SA dans les locaux de l'Administration communale du 11 au 13 mars 2020. Le rapport de révision de la Fiduciaire est publié aux pages 16 et 17 du Message du Conseil communal.

La lettre de recommandations adressée à la Commission financière explique de manière détaillée tous les points examinés et les constatations faites lors de la vérification des comptes de l'exercice 2019.

Nous retenons pour l'essentiel les points examinés suivants :

- Contrôles formels de la comptabilité portant sur les comptes de fonctionnement et d'investissements.
- Contrôle du bilan, en particulier, l'existence des actifs et passifs et leur évaluation.
- Vérifications obligatoires selon les formulaires officiels du Service des communes.
- L'intégralité des engagements hors bilan.

Nous soulignons que l'organe de révision a mentionné que le contrôle intermédiaire des valeurs au bilan prévu par la loi sur les communes n'a pas été effectué. Cette lacune a été communiqué au Service des communes qui en a pris bonne note et demandé que celui-ci soit effectué sur le 1er semestre 2020.

En conclusion, l'organe de révision relève que ses travaux se sont déroulés dans un climat de travail constructif et qu'ils ont obtenu, de la part de Mme Alexandra Riedo et du personnel de l'administration communale, tous les documents et renseignements demandés pour mener à chef leur mission.

La Commission financière tient à remercier l'organe de révision pour le travail effectué et pour l'élaboration de son rapport de recommandations.

#### **5. Conclusion**

Grâce à l'encaissement de revenus extraordinaires et du produit de certains impôts la situation financière de la Commune présente une image positive pour 2019. Dès lors, des amortissements supplémentaires ont pu être effectués. En outre, l'estimation des recettes fiscales de l'impôt direct a été effectuée avec une grande prudence en



*réduisant de 435'000 francs l'estimation portée au budget.*

*La crise sanitaire qui s'est déclarée avec la pandémie du COVID-19 va provoquer un choc important pour les finances publiques. Il est dès lors important de pouvoir s'appuyer sur des finances saines.*

*Sur la base du rapport de recommandations de l'organe de révision du 20 mars 2020, ainsi que sur notre propre appréciation des comptes, la Commission financière a l'avantage de proposer à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes pour l'exercice 2019 présentant une perte de 12'069 francs et d'en donner décharge à l'Autorité communale et à sa boursière."*

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

Mme Florence Collaud, chemin du Tiguellet, demande s'il y a une raison particulière sur le fait d'avoir effectué un amortissement supplémentaire de CHF 1'121'125 qui n'était pas prévu au budget. Elle demande si c'est possible de mettre un montant moins élevé afin d'avoir un résultat positif.

M. Damiano Lepori explique que les amortissements même extraordinaires suivent des règles de calculs précises qu'on ne saurait changer en fonction du résultat qui nous intéresse. Les amortissements extraordinaires sont considérablement changés avec le MCH2 qui sera prochainement mis en place, raison pour laquelle le Conseil communal s'est permis de faire le plus d'amortissements extraordinaires possibles en vue de la mise en œuvre du MCH2 qui est le nouveau plan comptable organisé des Communes.

M. Hans-Peter Gutknecht, impasse de Beauséjour, mentionne qu'il a un grand respect pour le travail effectué du Conseil communal. Il mentionne que de l'argent est dépensé pour des outils informatiques mais il demande combien la Commune dépense pour la formation continue des Conseillers, car chaque Conseiller a le droit d'avoir une formation continue étant donné qu'il y a tout le temps des changements dans les Lois par exemple.

M. le Syndic mentionne qu'il n'y a pas de formation pour devenir Conseiller communal. Au-delà de ça, il y a des journées de formation prévues dans le cadre des dicastères et dans la mesure où c'est souvent gratuit, on ne le voit pas dans les comptes.

M. Damiano Lepori ajoute qu'à chaque fois qu'il y a une modification de Loi en consultation, l'Association des communes, par le biais de sa secrétaire générale, donne

un préavis au nom des Communes dont chaque Commune peut en prendre connaissance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les comptes 2019 de la Commune de Givisiez, donnant décharge au Conseil communal et au boursier.**

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son rapport ainsi que l'Assemblée pour son vote et sa confiance. Il n'aurait pas été possible de présenter les meilleurs comptes possibles sans le concours de l'ensemble du Conseil. Il leur adresse également ses remerciements.

### **3 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2020**

Après avoir posé les priorités en lien avec la capacité financière de la Commune et fixé des étapes de réalisation, M. le Syndic informe que le Conseil communal présente ce soir des investissements à l'appréciation de l'Assemblée communale.

#### **3.1 INSTALLATION DE LA GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)**

M. Le Syndic présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 20 de son Message.

*" Le dynamisme de notre Commune implique que la population, les entreprises implantées, la gestion de dossiers importants, le personnel, les classes d'école, etc. augmentent.*

*Pour faire face à ces nombreuses sollicitations et pour continuer à travailler efficacement au sein du Conseil, de l'administration et des différents services communaux, nous avons besoin de plusieurs améliorations technologiques ; notamment par la mise en place d'une gestion électronique des données (GED). Cela signifie concrètement que tous les documents sont scannés à leur arrivée à la Commune (le courrier et les factures par exemple) et insérés dans des répertoires informatiques, partagés selon les droits des utilisateurs. Il en va de même des divers documents produits par l'administration, soit les rapports, les courriers sortants, les courriels importants, les factures, etc. Les documents sont traités pour faciliter les recherches. Ils sont mis à disposition des utilisateurs dans un programme informatique spécifique, protégé et accessible selon les droits de chacun, par des outils internes et externes à l'administration.*

*L'accès à distance permet les visas des factures, la consultation de différents documents nécessaires à certains groupes autorisés, les visas des courriers sortants par le Conseil communal, le personnel communal et les chefs de services des entités communales extérieures à l'administration (responsables de l'école, de l'édilité, la bibliothèque, l'accueil extra-scolaire, etc.). Cet accès à distance facilite aussi la gestion de diverses séances où certains documents sont nécessaires de manière imprévisible.*

*La dématérialisation (scannage et mise à disposition dans l'outil GED) des documents papiers économise de la place (en particulier en ce qui concerne l'archivage), des matières premières et de la manutention physique.*

*La première phase qui est présentée est onéreuse car nous mettons en place le programme qui se nomme M-Files, les sécurités et les outils d'accès de la gestion électronique des documents. Le montant comprend le prix des licences et des programmes, ainsi que le paramétrage des droits, des flux de circulation des documents et de l'archivage. M-Files permet par la suite, une autonomie de l'administration pour la mise en place de la GED, secteurs par secteurs.*

*En parallèle, un outil immédiat se nommant XPert-APF, pour les visas des factures créanciers et une pré-comptabilisation dans le programme informatique de la Commune a été mis en place dans l'urgence à cause de la crise du Coronavirus au printemps 2020. Ce dernier permet un gain de temps et évite les déplacements des Conseillers et autres chefs de service et de l'administration pour le visa des factures.*

*En vue de la GED, les ressources matérielles des serveurs de l'administration ont déjà été prévues dans l'investissement pour le changement des serveurs informatiques, voté en Assemblée de décembre 2017 et dont l'investissement se terminait dans les comptes de 2019. Les outils d'accès externes (ordinateurs, iPad, etc.) sont déjà compatibles avec la GED.*

*Le montant se partage entre Tebicom mettant à disposition M-Files (80'000.-) et T2i mettant à disposition XPert-APF (25'000.-). Soit CHF 110'000.- (arrondis), montant qui sera payé par les liquidités de la Commune."*

M. le Syndic donne la parole à M. Benoît Descloux, Président de la Commission financière, pour son rapport.

M. Benoît Descloux, président de la Commission financière, en lit le préavis :

" Pour traiter cet objet, la Commission financière s'est réunie en présence du boursier communal, Monsieur Marc Gummy.

La proposition d'informatiser la gestion du processus administratif de la Commune s'inscrit dans la dynamique actuelle du Conseil communal de rationaliser les services de la Commune. La Commission financière est favorable à toute promesse d'efficacité dans les services administratifs. Dans le cas présent, il n'a néanmoins pas été démontré de manière plausible les gains en terme de temps et d'économie pour la Commune. On espère toutefois que cet investissement va engendrer à moyen terme des gains directs et indirects et permettra à l'administration communale ainsi qu'au Conseil communal de pouvoir diminuer leurs charges de travail administrative. Afin de pouvoir prendre la pleine mesure des améliorations attendues par ce programme, il convient de préciser que ce projet doit pouvoir se développer sur les prochaines années. On espère également que cet investissement pourra trouver une place naturelle dans le cadre du projet de fusion actuellement en discussion.

Afin de compléter le message du Conseil communal, la Commission financière précise que les coûts de maintenance futurs sont évalués à un montant de 20'000 francs par année. Il faut également préciser que dès l'introduction des nouvelles règles comptables relatives aux finances communales (MCH2), ce logiciel devra être amorti sur une durée de 4 ans représentant un coût estimé de 27'500 francs par an à charge du compte de fonctionnement.

La Commission financière recommande donc à l'Assemblée communale de ce soir de bien vouloir ratifier le crédit demandé de 110'000 francs pour l'acquisition d'un système de Gestion Electronique des Documents, montant à prélever des capitaux disponibles de la Commune."

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Jean-Paul Piccand, route du Château-d'Affry, souhaite savoir si ce projet est fait en collaboration avec des autres Communes de la Sarine car si ce n'est pas le cas, lors de la fusion, ce projet serait inutile et il faudrait tout recommencer.

M. le Syndic mentionne qu'en effet, des contacts ont été pris avec différentes Communes qui partagent le même système informatique et chacune a un autre timing pour la mise en place de ce projet.

M. Daniel Chassot, chemin du Tiguellet, demande quelles sont les dispositions prises au niveau de la sécurité, sachant qu'il y a des données confidentielles.

Mme Claudine Cerchia, Responsable informatique, mentionne que nous avons un prestataire informatique, Tebicom ainsi qu'un ingénieur sécurité qui doit veiller à ce que toutes les données soient sécurisées.

M. Daniel Chassot explique que sa question concernait le hacking.

Mme Claudine Cerchia répond que c'est justement pour cette raison que nous avons un prestataire externe qui veille à cette sécurité.

M. Daniel Chassot demande si des tests de hacking depuis l'extérieur ont déjà été effectués.

M. Stéphane Pilauer répond qu'il n'y a pas eu de test de hacking depuis l'extérieur. Le prix d'un test est d'environ CHF 20'000. Actuellement, les mesures de sécurité mises en place par Tebicom semblent bonnes, mais ce genre de test est effectivement quelque chose à prévoir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées des voix exprimées, l'Assemblée accepte un crédit de CHF 110'000 pour l'installation de la gestion électronique des documents (GED).**

### **3.2 ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE**

M. Hansjürg Rutschi, Conseiller communal responsable de l'édilité, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 21 de son Message.

*"Comme vous avez pu le lire à la page 21 du Message communal, le Linder Unitrac, véhicule tout terrain utilisé jusqu'à présent par l'Edilité, après 12 années de bons et loyaux services est arrivé à bout de souffle et son entretien devient surtout très onéreux, après 4500 heures de travail au compteur.*

*Pour rester dans un contexte d'utilisation tel que décrit dans le Message, le choix du Conseil communal s'est porté sur l'acquisition d'un nouveau véhicule de marque REFORM Multi T 10X, suivant un cahier des charges répondant à des critères très précis, relatifs aux exigences de l'Edilité, tels que :*

- *Véhicule devant effectuer les travaux de déneigement et de transport de matériel « lourd ». ; permettant en plus de se rendre, dans la Commune, dans les endroits escarpés pour entreprendre des travaux d'entretien*

soit en bordure des ruisseaux ou sur les sentiers en forêt.

- Réutilisation de toutes les luges (tables - chaises) qui sont encore dans un bon état, du chasse-neige de 2,80 m. et de la saleuse.
- Assurance de la disponibilité immédiate d'un véhicule de remplacement lors d'entretiens ou de services.
- Dépannage quasi immédiat également au cours de la saison hivernale, garanti 24 heures sur 24.

En outre, dans un souci de protection de l'environnement, le véhicule est équipé selon les nouvelles normes en vigueur, d'un moteur Euro 6. De surcroît, sa nouvelle configuration facilitera la conduite et la manipulation du véhicule en toute sécurité, ce qui permettra, également, en toute logique, un gain d'efficacité et surtout des économies de temps et de pénibilité pour l'Edilité.

Après pondération de tous ces critères, notamment d'un achat s'avérant plus avantageux qu'un leasing et d'un très bon retour des communes équipées déjà d'un Reform Multi, le Conseil communal a décidé de choisir le REFORM Multi T 10X.

En conséquence, le Conseil communal, en raison du COVID-19 et du report de l'Assemblée communale à des dates imprévisibles, avait d'ores et déjà sollicité la Commission financière, pour l'octroi extraordinaire d'un crédit d'investissement de CHF 185'000 pour le remplacement du véhicule édilitaire actuel par un nouveau véhicule de marque REFORM Multi T 10X Hybrid-Shift - 45 km/h., bénéficiant de 5 ans de garantie.

De plus, il convient de bien mettre en exergue que le report de l'Assemblée communale aurait eu comme conséquence de ne pas pouvoir commander le nouveau véhicule dans un délai raisonnable et, par ce fait, d'engendrer des frais fort conséquents pour la remise en état de l'ancien Linder Unitrac, afin de le préparer à l'expertise devant se dérouler cette année encore.

En conclusion, Le Conseil communal demande à l'Assemblée de confirmer le choix, certes anticipé mais judicieux, de la Commission financière et des Conseillers communaux."

M. le Syndic remercie M. Rutschi pour sa présentation et donne la parole à M. Benoît Descloux, Président de la Commission financière, pour son rapport.

M. Benoît Descloux, président de la Commission financière, en lit le préavis :

*"A titre de rappel, la Commission financière ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ne juge pas de la pertinence d'une dépense. Ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier. La Commission financière vérifie seulement si les moyens financiers engagés répondent de manière économique et efficace à l'objectif recherché et si la Commune en a la capacité financière.*

*Au mois d'avril dernier, le Conseil communal a abordé la Commission financière pour l'acquisition d'un véhicule édilitaire devenu urgent à la suite du report de l'Assemblée communal initialement prévue le 25 mai 2020 et du délai d'expertise du véhicule imposé par l'OCN. Cette option d'achat est motivée par le coût d'une remise en état estimé à plus de 20'000 francs pour un véhicule acheté en 2008. A noter que cet ancien Linder a encore une valeur de reprise de 42'000 francs en cas d'achat d'un nouveau véhicule.*

*La Commission financière s'est basée sur les documents remis par le Conseil communal afin d'émettre son préavis, soit 2 offres concernant l'acquisition d'un véhicule, l'argumentation du Conseil communal et la comparaison des possibilités d'achat ou de leasing dudit véhicule.*

*Après discussions et divers échanges avec le Conseil communal la Commission financière adhère de manière collégiale à la conclusion que la Commune a les moyens financiers pour répondre à cet investissement. Nous estimons également que le changement du véhicule édilitaire correspond à un besoin nécessaire pour le bon fonctionnement des services communaux. Dès lors, le choix de Conseil communal s'est porté sur un véhicule de marque « REFORM Multi T 10X HybridShift » avec une garantie de 5 ans. Ce véhicule, qui correspond au cahier des charges édicté par l'édilité, à l'avantage de permettre de conserver les équipements et accessoires de l'ancien véhicule et ainsi, éviter des coûts additionnels.*

*Selon les informations obtenues, la Commission financière s'attend à une baisse des charges de fonctionnement liées à ce véhicule.*

*Comme mentionné dans son message, cet investissement sera financé par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune. Nous précisons également que dès l'introduction des nouvelles règles comptables relatives aux finances communales (MCH2), ce véhicule engendrera un amortissement sur une durée d'environ 15 ans représentant un coût estimé de 12'333 francs par an à charge du compte de fonctionnement.*

*La Commission financière recommande donc à l'Assemblée communale de ce soir de bien vouloir ratifier le crédit demandé de 185'000 francs pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, montant à prélever des capitaux disponibles de la Commune."*

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Eric Mennel, route du Château-d'Affry, demande quelle est la motorisation de ce véhicule.

M. Hansjürg Rutschi explique que c'est un moteur Diesel. Le HybridShift concerne la boîte à vitesse qui sera manuelle et automatique afin d'avoir plus de facilité dans certaines situations.

M. Eric Mennel demande si la Commune ne devrait pas, à titre d'exemplarité, chercher des solutions au niveau des véhicules électriques et hybrides pour la protection de l'environnement.

M. Hansjürg Rutschi mentionne que dans les véhicules agricoles, il n'y a, pour l'heure, qu'un seul tracteur électrique qui existe au monde. Le problème avec ce tracteur électrique c'est qu'on ne peut pas travailler assez longtemps sur la même batterie en hiver.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée valide le choix du Conseil communal pour l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire, d'un montant de CHF 185'000.**

#### **4 APPROBATION DU REGLEMENT DU PERSONNEL**

M. le Syndic donne la parole à M. Stéphane Pilauer, Conseiller communal responsable des ressources humaines, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Pilauer présente cet objet, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 22 de son Message.

*"Le Conseil communal vous soumet ce soir le nouveau règlement du personnel communal.*

*Le précédent règlement du personnel date de près de 10 ans et n'était plus en accord avec les pratiques du monde du travail actuel ni avec certaines dispositions nouvelles cantonales et fédérales. C'est pourquoi nous y avons apporté des modifications et clarifications, qui ont été validées par le service des communes.*



*La Commune, regroupant un ensemble de services publiques, comme l'administration ou l'édilité par exemple, se doit d'être attractive comme employeur mais aussi irréprochable dans son recrutement.*

*C'est pourquoi, comme vous avez pu en prendre connaissance, nous avons modifié divers points aussi bien dans le recrutement de personnel que dans ce qui est offert aux employées. Les améliorations principales sont les suivantes :*

- *Vérification de la probité des employés recrutés entre autres par vérification du casier judiciaire.*
- *Congé paternité de 10 jours comme le prévoit la nouvelle Loi fédérale.*
- *Télétravail pour les cadres de l'administration à raison de 1 jour par semaine possible selon certaines conditions.*
- *Établissement de conventions de formation pour la formation longue des collaborateurs.*

*Certaines de ces mesures, comme le télétravail, ont été par la force des choses, testées avec succès durant le printemps, avec la crise du Covid et ont montré que le travail pouvait être fait de manière tout à fait similaire à maintenant, moyennant une adaptation des outils informatiques.*

*Afin d'avoir un règlement digne d'un employeur du 21<sup>ème</sup> siècle et respectueux des normes légales et des normes du monde du travail moderne, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de se prononcer pour l'adoption des modifications proposées au règlement du personnel communal."*

M. le Syndic remercie M. Pilauer pour sa présentation et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée adopte le nouveau règlement du personnel, tel que présenté.**

## **5 VALIDATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX DE LA SONNAZ ET DE LA CRAUSAZ**

M. le Syndic donne la parole à M. Hervé Schuwey, Conseiller communal suppléant de M. Marcel Tortorella, Conseiller communal responsable des eaux et de l'endiguement, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Schuwey présente cet objet, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 23 de son Message.

*"En remplacement de Monsieur Marcel Tortorella, Conseiller communal responsable des Eaux et de l'Endiguement, j'ai le plaisir, en son absence, de vous soumettre la modification des statuts de l'AESC, telle qu'elle apparaît dans le Message communal en page 23.*

*La révision des statuts de l'AESC est à considérer comme une mise à jour des statuts afin de les adapter aux nouvelles dispositions légales éditées tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal.*

*Sur le fond, rien ne change. Les tâches de l'AESC restent les mêmes, les buts sont identiques, le mode de fonctionnement ne change pas si ce n'est l'introduction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'une Commission financière.*

*En résumé, la révision des statuts porte sur :*

- L'adaptation du nombre de communes membres suite à la fusion des Communes (aujourd'hui 10, à l'origine 21).*
- La mise en conformité de la terminologie aux dispositions légales MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2 de l'Etat de Fribourg) et la loi sur les Eaux (LCE) entrés en vigueur au 1er janvier 2013.*
- Le mode de financement des investissements.*
- Le projet de révision des statuts qui d'ores et déjà a été approuvé par le Service des Communes SCom, ainsi que par le Sen, le service de l'environnement.*
- A signaler que le projet de révision des statuts a déjà été adopté à la majorité évidente par l'Assemblée des délégués de l'AESC du 4 mars 2020.*
- Le projet de révision des statuts est totalement indépendant des projets d'extension de la capacité de traitement de la Step et du traitement des MP, c'est à dire des micropolluants.*
- Sous réserve de demandes particulières de l'une des Communes membres, les tâches de l'AESC restent absolument identiques à celles exercées jusqu'à ce jour, à savoir le traitement des eaux usées.*

*Pour rappel, les statuts ne figurent pas dans le présent Message. Ils peuvent être consultés sur le site de la Commune. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.*

*Fort de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz."*

M. le Syndic remercie M. Schuwey pour sa présentation et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Sonnaz et de la Crausaz.**

## **6 ELECTION D'UN/E MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT**

M. le Syndic se réfère à la page 24 du Message et informe que, suite à la démission de Mme Suzanne Schwegler, ancienne Conseillère communale, un poste est à repourvoir au sein de la Commission d'aménagement.

Pour mémoire, l'effectif de cette Commission est le suivant :

- M. Vladimir Colella
- Charles-Henri Lang
- Eric Mennel
- Bernard Pochon
- Grégoire Ramuz
- Hervé Schuwey
- Jean-Baptiste Zufferey

Afin de repourvoir le siège laissé vacant par Mme Suzanne Schwegler, le Conseil communal propose la candidature de M. Didier Carrard, 37 ans, célibataire, sans enfant. M. Didier Carrard est déjà très connu de la Commune (Président de la société de Jeunesse, Sapeurs-pompiers etc.). Au plan politique il a siégé au sein de différentes commissions depuis 2001 (Commission d'animation locale, commission financière) puis élu au Conseil communal en 2009. Il présida la Commission d'aménagement jusqu'en 2013, date à laquelle il a dû quitter le Conseil communal au profit de sa fonction professionnelle de conseiller juridique du Préfet de la Sarine. M. Carrard a également siégé à la Commission d'aménagement régional et de mobilité (CARM) de l'Agglo jusqu'en 2013. Actuel sous-directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, c'est donc tout naturellement que le conseil communal a motivé M. Carrard à reprendre du service auprès de la Commission d'aménagement. L'expérience des affaires communales, préfectorales et cantonales et les

connaissances techniques en aménagement du territoire de notre candidat seront forts utiles aux travaux de la Commission, la Commune de Givisiez ayant de grands défis urbanistiques ces prochains mois. A titre personnel, M. Carrard vit avec sa compagne dans le quartier des Grives.

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit M. Didier Carrard membre de la Commission d'aménagement en remplacement de Mme Suzanne Schwegler.**

M. le Syndic souhaite la bienvenue à M. Carrard au sein de cette Commission et se réjouit de pouvoir collaborer avec eux.

## **7 ELECTION D'UN CONSEILLER D'AGGLOMERATION**

M. le Syndic se réfère à la page 25 du Message et informe que, suite à la démission de Mme Suzanne Schwegler, ancienne Conseillère communale, un poste est à repourvoir au Conseil d'agglomération.

M. le Syndic rappelle que la Commune de Givisiez a droit, en fonction de sa population, à quatre Conseillers d'agglomération et à un membre au Comité, soit au total cinq membres.

La représentation actuelle dans les divers organes de l'Agglomération est présentée ci-dessous :

Vladimir Colella	Comité d'agglomération
Gilles de Reyff	Conseil d'agglomération Bureau du Conseil d'agglomération
Damiano Lepori	Conseil d'agglomération Commission financière
Hervé Schuwey	Conseil d'agglomération Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (CAME)
Hansjürg Rutschi	Commission d'aménagement régional et de mobilité (CARM)
Poste à repourvoir	Conseil d'agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant par Mme Suzanne Schwegler, le Conseil communal propose la candidature de M. Marcel Tortorella, Conseiller communal en charge des eaux, de l'endiguement, de l'énergie, de la vie sociale et de l'animation locale.

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit M. Marcel Tortorella Conseiller d'Agglomération en remplacement de Mme Suzanne Schwegler.**

M. le Syndic félicite M. Marcel Tortorella pour son élection et le remercie d'ores et déjà de son engagement complémentaire pour le bien de la Commune.

## **8 DIVERS**

M. Florence Collaud demande, sans vouloir mettre en doute la capacité des deux personnes élues ce soir, pourquoi il n'y a pas plus de femmes. Elle comprend bien que pour le Conseil d'agglomération, cela doit être un Conseiller communal. Elle est très surprise de voir ces configurations exclusivement masculines.

M. le Syndic explique que pour M. Carrard, il a été abordé pour ses compétences. S'il avait été une personne de sexe féminin, il n'y aurait pas eu de frein.

M. Eric Mennel ajoute que pour être membre du Conseil d'agglomération, ce n'est pas une obligation d'être Conseiller communal.

M. Eric Mennel souhaite remercier le personnel communal pour son travail durant cette période difficile, liée à la crise sanitaire.

M. le Syndic remercie M. Mennel pour son intervention et souhaite également remercier le personnel de l'AES qui a dû trouver des solutions pour accueillir des enfants, le personnel de l'école et de la conciergerie. Il remercie aussi les bénévoles qui se sont annoncés pour apporter leur aide aux personnes dans le besoin.

M. Jean-Paul Piccand explique que la cadence des transports publics a été doublée au mois de décembre 2019 mais dans les zones d'habitation, il n'y a plus de bus durant les week-ends. Des bus passent dans les zones industrielles alors que les entreprises sont fermées les week-ends et les bus sont vides. Il demande ce que le Conseil compte faire pour y remédier.

M. le Syndic mentionne que le Conseil travaille depuis la modification de l'horaire 2019 avec l'Agglomération pour pouvoir améliorer la desserte de Givisiez. Nous avons reçu l'assurance que cette situation au centre du village allait être améliorée, pas pour le prochain changement d'horaire, mais dans le courant du premier trimestre 2021.

M. le Syndic mentionne que le deuxième plan d'action de la Commune est la question de la ligne 9 ainsi que sa boucle au nord des voies de chemins de fer. En décembre 2019, il avait été promis que les arrêts de bus « Jean-

Prouvé » et « La Faye » seraient remis en service d'ici décembre 2020. Malheureusement, ce ne sera pas le cas, les travaux de planification du réaménagement de la route Jo-Siffert prenant plus de temps que prévu.

M. Jean-Paul Piccand mentionne que sur la partie ouest de la route du Château-d'Affry les voitures sont interdites et demande si c'est également le cas pour les courses de service des TPF.

M. le Syndic répond que la Commune a demandé aux TPF de ne pas y passer et il a été expliqué que les courses de service qui utilisent cette route sont celles qui servent à la formation des nouveaux chauffeurs.

M. Benoît Descloux, allée Le-Corbusier, explique qu'en passant par la gare, il a constaté qu'il y avait des vélos attachés aux clôtures. Il y a un certain temps, l'Assemblée communale avait voté pour l'emplacement d'abris vélos à cet endroit. Il aimerait savoir ce qu'il en advient.

M. le Syndic répond que ces abris sont toujours prévus. Il y a quelques semaines, une convention de servitude a été signée avec les TPF. Les abris pourront donc être prochainement placés.

M. Benoît Descloux demande si des passages pour piétons sont prévus dans la zone où la déchetterie est en construction car la situation est dangereuse.

M. le Syndic donne la parole à M. Hervé Schuwey, tout en précisant que la maîtrise d'ouvrage de cette déchetterie incombe à la Commune de Granges-Paccot.

M. Hervé Schuwey explique qu'il y a des séances de chantier tous les lundis, la question des passages pour piétons n'a pas été soulevée. Il transmettra la remarque de M. Descloux à la prochaine séance de chantier.

M. Tobie Steinauer, route du Château-d'Affry, demande ce qu'il en est de l'investissement, voté il y a un peu plus d'une année, sur le chemin qui permettait de transiter depuis la Chassotte, à travers le quartier de la Fin-de-la-Croix pour aller vers la gare.

M. Philippe Vorlet, Responsable technique, explique que ce projet est encore en court d'élaboration. Il a été transmis au SeCA pour examen préalable, qui a émis un préavis favorable. Actuellement, nous sommes en train de préparer la mise à l'enquête publique. Toutefois, il y a une modification demandée par l'Agglomération, celle prévue par le PA4 qui est actuellement en consultation et que chacun peut consulter sur internet ou à l'administration communale. Il est demandé par l'Agglomération de transformer cette mesure

infrastructurale du PA2 en TransAgglo. Cela nécessite un élargissement de la largeur de ce cheminement. La Commune a demandé à son bureau d'ingénieurs mandaté pour ce projet d'en calculer la plus-value et en fonction des coûts supplémentaires générés, l'Agglomération dira si cet itinéraire peut être transformé en TransAgglo. Si c'est le cas, l'Agglomération prendrait en charge la totalité de cet investissement.

M. Daniel Chassot, chemin du Tiguellet, remercie le Conseil communal pour l'installation d'un rétrécissement de chaussée en face du chemin du Tiguellet, qui sécurise la sortie de ce chemin sur la route du Château-d'Affry et mentionne que c'est une bonne initiative. En effet, beaucoup de véhicules ne respectent pas le 30 km/h sur la route du Château-d'Affry. Il demande que la Police intercommunale fasse des contrôles sur la route du Château-d'Affry. Dans ce même esprit, M. Chassot mentionne que sur la route Jo-Siffert, en face de la route des Fluides, il y a deux stations de bus mais aucun passage pour piétons pour traverser la route et c'est extrêmement dangereux.

M. le Syndic mentionne que sa remarque par rapport à la route du Château-d'Affry sera transmise à la Police intercommunale. En ce qui concerne la route Jo-Siffert, M. le Syndic se réfère aux divers des dernières Assemblées communales et mentionne que la problématique est toujours la même en ce qui concerne la maîtrise comme c'est une route cantonale. Cela fait partie d'un tout qui a été travaillé dans le cadre de l'aménagement d'une voie de bus sur la route Jo-Siffert. C'est encore en court et ça comprend les passages pour piétons à cet endroit-là mais également à plusieurs autres endroits stratégiques.

M. Hervé Schuwey précise que la route est actuellement à 80 km/h et que c'est impossible de mettre un passage pour piétons. Cela fait des années que la Commune demande que cette route soit à 50 km/h, mais le SPC l'a toujours refusé.

M. Daniel Chassot mentionne qu'une solution doit également être prise pour le bas de la route de l'Épinay, concernant les voitures qui montent depuis la route de Belfaux. Il y a des risques d'accident énorme à cet endroit.

M. le Syndic explique qu'une mesure de l'Agglomération est prévue sur la route de Belfaux.

M. Sébastien Jenny, propriétaire de l'immeuble au chemin de la Colombière 6, mentionne qu'il a remarqué sur le nouveau règlement communal d'urbanisme des dispositions concernant le chauffage à distance. Après avoir eu différents retours de la Ville de Fribourg, où les coûts financiers étaient fortement supérieurs à un chauffage

traditionnel, il semblerait que le chauffage à distance serait de l'eau à 80 degrés et pour la Commune de Givisiez, l'énergie est produite par du gaz. Il demande quelle était la raison d'obliger les citoyens à se connecter sur ce chauffage.

M. Philippe Vorlet explique qu'il s'agit d'une énergie au gaz « technique-chaleur-force » comme quoi il y a une partie de l'énergie de combustion du gaz qui est récupérée, ce qui fait que cette énergie est qualifiée d'énergie durable et c'est la raison pour laquelle la Commune a inscrit dans son règlement communal d'urbanisme et dans son plan d'affectation des zones, un périmètre à énergie de réseau qui contraint les propriétaires à se connecter au chauffage à distance sauf s'ils prouvent qu'ils peuvent chauffer leur maison au minimum à 70% avec d'autres énergies renouvelables telles que les panneaux solaires. Il faut aussi savoir que le Groupe E met actuellement en réseau les différents chauffages à distance de sorte que la chaleur de SAIDEF pourra également arriver jusqu'à Givisiez.

M. Sébastien Jenny demande s'il est possible d'afficher les données des pertes de chaleur qu'il y a dans le réseau, sur le site internet de la Commune.

M. Philippe Vorlet répond par la négative car le propriétaire du chauffage à distance est le Groupe E et la Commune ne détient pas ces informations. Il faut demander directement au Groupe E.

M. Paul Limat, route du Château-d'Affry 28, demande s'il est possible de demander à la Police cantonale de contrôler l'ancienne semi-autoroute entre Givisiez et Villars-sur-Glâne. En effet, il y a des courses de voitures à cet endroit durant les nuits.

M. le Syndic répond que cette information sera transmise à la Police cantonale.

M. André Figueiredo, Beauséjour, mentionne que, récemment, une antenne 5G a été installée vers le stade de foot. Il souhaite savoir où en est la mise à l'enquête et connaître la position de la Commune à ce sujet.

M. le Syndic explique qu'il n'y a pas eu de mise à l'enquête parce qu'il s'agit d'un remplacement. Le Conseil communal n'a pas de position à ce sujet et s'il reçoit une demande de permis de construire, pour autant qu'il y en ait une, et qu'elle répond aux normes qui sont applicables, le Conseil communal a très peu de possibilité de refuser un permis de construire.

M. André Figueiredo demande si la Commune n'a aucun moyen de mettre un arrêt sachant que d'autres cantons ont déjà interdit l'installation de ces éléments.



M. le Syndic mentionne que tant que le canton de Fribourg ne prend pas de mesures à ce sujet, les Communes sont liées et doivent traiter ces demandes de permis de construire.

M. André Figueiredo demande quel est le lobby que fait la Commune pour éviter ce genre d'installation.

M. le Syndic mentionne qu'il n'y a pas de lobby particulier.

M. Gilles de Reyff précise que c'est une antenne 4G qui est déjà en place et qui est remplacée par de la 5G. Le Conseil reçoit des demandes de permis de construire pour les nouvelles installations et là, le Conseil communal peut réagir en émettant un préavis favorable ou défavorable.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève la séance à 21h25.

L'Assemblée applaudit.

La Secrétaire :

Le Syndic :

Estelle Chatagny

Vladimir Colella